

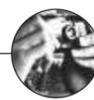
3 GENÈVE *Le Courrier*, 19.06.2013

Encadrement dans les crèches: les professionnels **inquiets**



Les normes d'encadrement dans les crèches sont déjà «limites», estiment les professionnels. Leur assouplissement est combattu par référendum.

JPDS



CRÈCHES *L'assouplissement des normes d'encadrement en crèche, combattu par référendum, inquiète les professionnels. Reportage aux Tournesols, dans le quartier de la Servette.*

«L'encadrement actuel n'est pas du luxe»



Les professionnels jugent la situation actuelle déjà «limite» en termes d'encadrement. J.-P. DI SILVESTRO

RACHAD ARMANIOS

Il est 8h30. La crèche des Tournesols a ouvert ses portes depuis une heure et la salle principale, dite des «jeux libres», se remplit peu à peu. Amaya, qui travaille dans cette institution du quartier de la Servette depuis quinze ans, est stratégiquement assise à la table centrale où plusieurs enfants dessinent, afin de contrôler tous les coins – livres, Lego... Pendant ce temps, sa collègue Anne s'occupe de l'accueil. Un moment de transition important.

Cet espace de vie enfantine accueille 30 enfants de 2 à 5 ans. Dans l'équipe, la perspective d'un assouplissement des normes d'encadrement inquiète. C'est peu dire qu'on soutient le référendum, qui a jusqu'au 10 juillet pour aboutir. Mais a priori, Fadama, une Suisso-Marocaine qui dépose ce matin son fils Samir, soutient ce projet – une solution à moindre coût pour pallier la pénurie et supportable en termes de qualité des prestations, selon le MCG, l'UDC et le PLR qui l'ont fait passer au Grand Conseil. «C'est bien, car il n'y a pas assez de places. J'ai beaucoup d'amies qui ne peuvent pas travailler parce qu'elles doivent garder leurs enfants. Les femmes ont le droit d'être indépendantes et de respirer de temps en temps.» «Vous seriez d'accord qu'il n'y ait plus que deux éducatrices pour sortir avec plus de vingt enfants?» rétorque Marianne Zogmal, la directrice. «Non, j'aurais peur. Il faut plus de places et plus d'éducatrices», conclut la maman. M^{me} Zogmal explique qu'elle renoncerait alors aux sorties. Et de pointer l'absence de jardin.

Locaux trop exigus

Avec les nouvelles normes d'encadrement, on passerait, pour les 2-3 ans, d'un adulte pour 8 en-

fants à un pour 10. Pour les plus grands, d'un pour 10 à un pour 13. «Au vu des normes fédérales, nos locaux sont trop exigus pour ajouter des enfants, nous serions donc amenés à licencier du personnel», s'inquiète M^{me} Zogmal. Dans la salle de sieste, on voit mal comment ajouter un 31^e matelas.

Alors que les deux tiers des bambins sont arrivés, il est temps de les diviser en plusieurs groupes. Car le niveau sonore commence à peser sur le personnel comme sur les enfants. Sans compter la directrice, quatre employés – dont deux diplômées – et une auxiliaire qui termine ses dix semaines de stage, sont désormais présents ce matin. C'est l'heure de «la réunion», où toute la crèche se retrouve, en cercle. Dans une boîte, les enfants pêchent des animaux en peluche, comme autant de chansons animalières à chanter. «Ce moment permet aux enfants de prendre conscience qu'ils font partie d'un groupe. Là, ils restent tranquilles. C'est le résultat d'une année de travail», explique Anne. La socialisation est à la base du travail pédagogique, à côté de l'autonomisation: apprendre à se laver les mains, à aller aux toilettes, à oser raconter une histoire devant ses camarades...

Particularité des Tournesols, les groupes mélangent les âges. «Les grands apprennent à faire attention aux petits, tout en étant un exemple pour ceux-ci», explique Anne. Les histoires familiales sont présentes en arrière-fond, raconte aussi Amaya. Elle évoque les problèmes de locution d'un garçon, qui manifeste parfois de l'agressivité. Sa mère a quitté le foyer abruptement. La prise en charge de cet enfant, en quête de sécurité et d'attention, doit en tenir compte. Le lien avec les parents doit être assuré.

Dans ce quartier populaire, les origines sont très variées. La crèche en profite pour favoriser l'éveil aux langues étrangères. «A la rentrée, près d'un tiers des enfants ne parlent pas le français», ajoute M^{me} Zogmal.

Pas de pauses

La réunion est terminée. Deux groupes se sont malencontreusement retrouvés au même moment aux toilettes. C'est qu'un appel urgent a forcé une éducatrice à laisser momentanément son groupe à la stagiaire. Ça bouchonne. La directrice, dont c'est un jour de travail aujourd'hui, règle le problème. «C'est avec ce genre d'imprévus qu'on voit que le taux d'encadrement actuel n'est vraiment pas du luxe», explique-t-elle. Plusieurs pleurs en même temps, ou plusieurs bobos, un vomis... Le dispositif, réglé comme du papier à musique, peut rapidement se tendre. C'est pourquoi, et aussi faute d'un local ad hoc, dans cette crèche, on ne prend pas les pauses pourtant prescrites dans la convention collective.

Dans le vestiaire, quatorze enfants se préparent pour le parc. «Un enfant peut très vite grimper par-delà la grille. Il ne faudrait pas devoir en surveiller beaucoup plus», estime Amaya.

De retour au bercail, c'est lasagnes aux légumes et salade mêlée, qui rencontrent un succès plutôt étonnant pour de la verdure. Le volume sonore est supportable. Mais, pour peu, on accompagnerait bien les petits à la sieste.

A la rentrée, la plupart iront à l'école, avec ses règles plus contraignantes. «Ils commencent à réaliser que c'est la fin de quelque chose, raconte Amaya, ce n'est pas facile.» Pour qui? I

Esther Alder envisage d'autres pistes

Magistrate chargée de la petite enfance en Ville de Genève, la verte Esther Alder soutient le référendum.

Pourquoi le Conseil administratif de la Ville de Genève soutient-il le référendum?

Esther Alder: Les nouvelles normes induisent une baisse de la qualité des prestations en termes d'encadrement, alors qu'il faudrait au contraire investir davantage pour la petite enfance. Car, chez l'enfant, beaucoup de choses se mettent en place entre 0 et 5 ans. Chaque franc dépensé est un investissement sur l'avenir. À l'inverse, désinvestir à ce moment, c'est donner moins de chances aux enfants d'avoir des parcours sereins. L'ardoise sera alors ensuite plus lourde pour la collectivité. Car la crèche est aussi un lieu de détection et de prévention précoces des situations à problèmes et d'enfants à besoins spécifiques pour lesquels nous pouvons envisager des mesures le plus tôt possible et moins coûteuses à long terme.

Mais l'offre n'est pas suffisante et baisser les normes permettrait d'y répondre à moindre coût...

Dans les crèches en Ville, autoriser davantage d'enfants par adulte n'y changera rien, car cela ne va pas repousser les murs. L'espace minimum de 3 m² par enfant est déjà atteint.

Mais avec des réaménagements, on pourrait gagner 370 places dans le canton. Un chiffre farfelu?

Au vu des immenses besoins, nous analysons en Ville tous les espaces de vie enfantine pour voir si le nombre de places peut être ajusté. On pourra répondre une fois l'enquête terminée. On gagnera peut-être quelques places, mais ce qui va changer surtout, c'est le nombre d'éducatrices par enfants, et du coup la qualité de l'accueil!

A Genève, les parents veulent des places en crèche en raison de la qualité de l'accueil proposé. Même les parents sur liste d'attente ne veulent pas des crèches au rabais, qui font penser à une révolution où on faisait du gardiennage. Notre mission est éducative, ce qui implique une attention individualisée. Deux-trois enfants de plus dans un groupe, cela perturbe complètement une dynamique. De nombreuses sorties et activités ne seront plus possibles!

Vous voulez dire que les nouvelles normes, plutôt que de créer des places, vont permettre des économies sur le personnel? Faut-il s'attendre à des licenciements en Ville si le référendum échoue?

Peut-être pas dans l'immédiat, car le Conseil administratif et le Conseil municipal soutiennent le développement de nouvelles crèches. Mais personne ne sait comment cette majorité peut basculer, sans compter que les recettes fiscales diminuent.

On s'est battu jusqu'ici pour former et valoriser le personnel et cela aussi est mis en péril avec la baisse des qualifications proposées par la nouvelle loi.

Vous proposez des pistes d'économies ou de recettes pour la petite enfance...

Sans faire du «low cost» et sans lésiner sur la sécurité, on peut diminuer le coût des constructions. En outre, l'occupation des crèches pourrait être optimisée et mieux répartie dans la semaine. Et je n'ai pas de tabou sur la grille tarifaire, qui pourrait davantage peser sur les plus riches. Enfin, il faut développer les alternatives, diversifier les modèles d'accueil, comme l'accueil familial. PROPOS RECUEILLIS PAR RA

L'intégration des petits handicapés menacée

L'association Aide intégration petite enfance (AIPE) tire la sonnette d'alarme. Les apports financiers pour intégrer les enfants en situation de handicap dans les crèches ordinaires manquent. En quinze ans, cette organisation privée, grâce aux subventions de communes et aux dons privés, a permis le placement de 400 enfants, jouant l'intermédiaire entre les municipalités et les institutions. Mais c'est fini. Elle renonce à cette gestion, qui reviendra désormais directement aux communes. Un désengagement en forme de signal politique pour mettre ces dernières face à leurs responsabilités, ainsi que le canton qui doit jouer un rôle complémentaire. C'est que la nouvelle Constitution impose que l'offre réponde à la demande.

Le contexte légal est au vert, explique la présidente de l'AIPE Gisela Chatelanat, même si le règlement

d'application atténue la portée constitutionnelle en parlant plutôt d'une «possibilité». Problème: les financements ne sont pas à la hauteur des ambitions, déplore l'AIPE. Cette année, 40 enfants ont pu être placés, pour des coûts allant de 3000 à 23 000 francs selon le handicap et le taux d'occupation. Mais sept familles n'ont pu obtenir l'éducatrice supplémentaire requise pour ces situations – retards de développement, troubles moteurs sensoriels, comportementaux...

Ces solutions intégratives permettent à ces enfants des progrès importants en termes de socialisation notamment, offrant aux autres une ouverture sur le handicap. Favoriser cette intégration en âge préscolaire est aussi un gain pour la suite, puisque le principe prévaut aussi à l'école, du moins en théorie. Les crèches sont souvent le lieu où un

handicap se détecte. C'est alors que des parents se voient prier de retirer leur enfant, qui ne peut être encadré: «Ils reçoivent un message d'exclusion au pire moment, quand on devrait leur témoigner de la solidarité, c'est inadmissible», s'indigne Myriam Gremion, membre du comité.

Les sept refus déplorés cette année ne reflètent pas la réalité des besoins, difficiles à estimer. «Nous faisons une 'demande AIPE' uniquement en dernier recours car nous savons qu'il n'y a pas d'argent, témoigne une directrice de crèche. Nous avons donc fait trois requêtes mais aurions eu des besoins pour au moins dix cas.» Dans les faits, beaucoup d'institutions se sont adaptées avec les moyens du bord, acquérant de grandes compétences. Une prise en charge qui deviendra très difficile au vu de l'assouplissement

des normes d'encadrement en crèche, prévient l'AIPE.

Chargée de la petite enfance à Carouge, la magistrate Jeannine de Haller déplore que nombre de ses homologues, pourtant en charge de communes aisées, méconnaissent les besoins d'intégration. Jusque-là, des grandes communes comme Genève, Carouge ou Meyrin ont soutenu l'AIPE, mais beaucoup ne l'ont pas fait. Et il n'y a pour l'heure pas de mobilisation pour reprendre le flambeau, déplore M^{me} de Haller. La Ville de Genève, elle, n'en fera pas plus, mais pas moins non plus – elle n'a pas pu préciser de montants. RA

Retrouvez l'ensemble du reportage photo sur: lecourrier.ch/tournesols